

INFORMATIONS MUNICIPALES JANVIER-FÉVRIER 2023



Mot de Madame le Maire



Ce début d'année a été marqué comme tous les débuts d'années par les vœux adressés par la Municipalité aux citoyens.

Je tiens à remercier M. Joël POIX, 1^{er} adjoint, d'avoir porté ma voix alors que j'étais absente pour raisons de santé et tout le conseil municipal d'avoir été présent à cette occasion.



Madame Valérie LASSALLE, Conseillère Régionale et Messieurs Jean LAURENT, Conseiller Départemental et Nicolas RAY, Député de notre circonscription nous ont fait le plaisir d'être là et de prendre la parole.

Cette période des vœux n'était pas plutôt terminée que notre département, et plus particulièrement notre secteur, était abasourdi par l'ampleur des suppressions de postes d'enseignants dans le primaire. En partant du Nord de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire, les communes de Beaulon, Diou, Dompierre, St Pourçain sur Besbre, Vaumas, Saligny sur Roudon, le RPI Liernolles, St-Léon, Sorbier, le RPI Trézelles, Varennes sur Tèche, le RPI Cindré-Treteau-Chavroches étaient concernés.

Les annonces de ces suppressions de postes ont été annoncées avec brutalité, résultant d'une politique incompréhensible qui a accordé des subventions pour réhabiliter des écoles sur les deux dernières années, écoles dont des classes vont être fermées. Nous ne pouvons pas comprendre, alors que les budgets communaux sont régulièrement diminués, que les deniers de l'Etat ne soient gérés avec la même rigueur que celle que nous nous imposons. L'incohérence guide également l'attitude de l'académie, puisque Mme la DASEN (Directrice Académique des Services de l'Education Nationale) est allée à la rencontre des maires pour les féliciter de leur démarche et leur annoncer quelques semaines plus tard la fermeture d'une classe.

L'éducation nationale semble ignorer tout de son l'environnement institutionnel et notamment des rapports que les Communautés de Communes ont avec la Caisse d'Allocations Familiales. Alors que des politiques familiales d'accompagnement viennent d'être mises en place par la signature de conventions territoriales globales, prévoyant l'accompagnement de la petite enfance, entre autres, ces conventions semblent inconnues de l'Education Nationale, qui ne semble n'avoir qu'un seul crédo les statistiques sans tenir compte des réalités de la ruralité.

Nous supportons la moitié de la suppression des postes de la Région Auvergne, ce qui est inadmissible. La ruralité est bien mal en point, avec la disparition des services publics de proximité et une numérisation, inadaptée pour les citoyens.

RETOUR SUR LES PROJETS MENÉS DEPUIS 15 MOIS

Après avoir fait un bilan lors de son arrivée à la gestion de JALIGNY SUR BESBRE, le conseil municipal a décidé de mener des projets de rénovation. Après la place du monument aux morts en 2021, il s'est attaché à restaurer le marché couvert, lieu qui reçoit beaucoup de manifestations et la Villa Marguerite, propriété de la commune, et sans locataire depuis dix ans.

RESTAURATION DU MARCHÉ COUVERT

La municipalité tient à préciser qu'elle n'est pas à l'origine du choix du classement du marché couvert en salle polyvalente type L de 2^e catégorie avec des activités de types N. La législation a évolué et notamment la nomenclature des établissements recevant du public.

Le principe de précaution est passé par là. Les nouvelles normes nous imposent un classement nouveau qui par voie de conséquences, sera plus contraignant dans l'usage de ce monument emblématique de la commune. On est loin du temps où les photos montraient le Préfet fumer vers les bestiaux lors du Concours Agricole.



Ceci étant posé, d'ores et déjà, on imagine très bien l'aspect que l'édifice aura après son entière restauration. Son inauguration coïncidera avec ses cent ans. Toutefois, cela ne se sera pas fait sans difficultés et quelques mauvaises surprises, comme des travaux supplémentaires, des difficultés à s'approvisionner en matériaux, la nécessité de déposer un permis de construire modificatif pour éviter une dépense importante due au classement imposé.

Compte tenu de ces aléas, nous ne pouvons que regretter que la Foire aux Dindes et le Concours Agricole n'auront pas pu se tenir fin 2022 et au printemps 2023

VILLA MARGUERITE

Des travaux avaient été faits à l'époque où elle avait été acquise par la Commune, pour permettre sa location, notamment à Mr et Mme BLEUYARD, Instituteurs à JALIGNY.

En trente ans, elle s'est dégradée, tant et si bien qu'elle était impossible à louer ou à vendre. Elle était fermée depuis 10 ans.



Le conseil municipal a décidé de la rénover aussi, pour valoriser l'immobilier communal.

Elle fait partie de l'histoire du village puisqu'elle a été la Poste, avant de devenir la maison d'habitation des parents de M.THEVENOUX dont la maman se prénommait Marquerite.

La remise en état est quasi-terminée. La location interviendra prochainement. Si vous connaissez des personnes susceptibles d'être intéressées pour la louer, merci de contacter la mairie.

Ces deux projets sont aidés par l'Etat et le Département et sans doute par la Région, dont on attend toujours la notification des décisions depuis deux ans.









PROJETS 2023

Cette année sera une année pour donner corps à la proximité par le biais du maintien des services publics.

<u>Agence Postale Communale</u>: Après les élections, nous avons été sollicités par le groupe la Poste pour faire le point sur le bureau de poste de JALIGNY.

Il nous a été précisé que le bureau de poste allait fermer en raison d'une activité en déclin, et d'une baisse généralisée des services du courrier avec une refonte complète des services de la Poste dans les années à venir.

C'est pourquoi il a paru sage au conseil municipal d'accepter le principe d'une agence postale communale, dont l'amplitude horaire permettra aux Jalignois d'avoir un service postal tous les jours, sauf le dimanche. C'est ainsi qu'à partir d'une date qui pourrait être le 15 mai l'Agence Postale ouvrira :

Le lundi de 14 H à 17 h
Le mardi de 9 h à 12 h
Le mercredi de 9 h à 12 h (en même temps que l'agence France Services)
Le jeudi de 14 h à 17 h (en même temps que l'Agence France Services)
Le vendredi de 14 h à 17 h
Le samedi de 9 h à 12 h.

Elle sera dans l'accueil de la salle de mémoire et donc accessible aux personnes à mobilité réduite.

Antenne France Services:

Nous espérons que les restrictions d'horaires de l'Antenne France Services ne sont que temporaires et que d'ici la fin de l'année, c'est au contraire une intensification de la présence des conseillers qui s'opérera. Mais la commune n'a pas la main sur ces décisions, puisque ces services sont de la compétence communautaire.

Service de paiement des amendes ou des factures Trésor Public.

Tout le monde n'a pas internet. Il est donc difficile d'utiliser cette faculté pour régler des sommes à l'ordre du Trésor Public. Certains buralistes ont cette fonctionnalité (Neuilly le Réal ou Dompierre pour nous). La commune va essayer d'obtenir une dérogation auprès du Directeur Départemental des Finances Publiques afin qu'un commerçant équipé d'une fonctionnalité Française Des Jeux puisse effectuer ces opérations.









SÉCURISATION ROUTIÈRE

La route est l'endroit où l'égoïsme est certainement le plus ancré. Nous devons tous être concernés par les limitations de vitesse et par le respect du Code de la Route. Les axes d'accès à JALIGNY sont particulièrement dangereux!

Interpellée par des concitoyens de Marseigne par pétition, puis par courrier, malgré des rencontres et des lettres aux autorités (Mme HATSCH, Préfète – Mme OREFICE, Colonel commandant le groupement de gendarmerie de l'Allier) la seule solution proposée a été la présence de l'Escadron Départemental de Sécurité Routière pendant le mois de décembre. De nombreuses infractions ont été constatées. Mais cela n'a pas changé le fond du problème.

C'est pourquoi la commune a saisi, sur les conseils de l'Union Technique Territoriale (ex-DDE), l'Agence Technique du Département de l'Allier, qui procédera à des études de vitesses, et qui s'attachera à dégager différentes solutions, qui vous seront présentées dans quelques mois dans le cadre d'une consultation des habitants de la commune.



En effet, il n'y a pas d'autre solution. Les routes étant départementales, la municipalité doit obtenir l'accord du département, pour réaliser les travaux de voirie rendus nécessaires pour réduire la vitesse excessive des véhicules dans la traversée de la commune.



ELECTRICITE GENERALE – ELECTROMENAGER

11 Grande rue
03220 JALIGNY SUR BESBRE

SAS SOCIELEC JALIGNOISE

PORTAILS ÉLECTRIQUES

DOMOTIQUE - CENTRALE D'ASPIRATION
POMPES À CHALEUR

VENTE INSTALLATION DÉPANNAGE



PROJET DÉPARTEMENTAL DE RÉNOVATION DE L'AVENUE DES MARRONNIERS

Les marronniers ont été plantés il y a un siècle environ et sont atteints par la limite d'âge et par la mineuse du marronnier. Le département, qui se porte ce projet, va entreprendre l'arrachage et la replantation de l'avenue avec des marronniers roses qui ne sont pas, curieusement, victimes de la cette maladie.

Il s'agira d'une action sur trois ans à compter de la fin de l'année 2023 ou du début de l'année 2024. Après une étude écologique et environnementale qui a duré plusieurs mois, les administrations qui gèrent le projet, ont acquis la certitude que les chauves-souris qui nichent dans les troncs disposent d'un habitat alternatif qui ne compromet pas leur colonie.



En échange de cet abattage, et après déduction des arbres à replanter, JALIGNY se verra attribuer un solde d'environ 180 arbres, d'essences multiples, à planter sur le territoire de la commune. Vous serez sollicités dans le cadre d'une concertation générale, pour nous proposer un projet de plantations de ces jeunes arbres.



BARRAGE DE LA CHAUME

Le barrage a besoin d'être restauré et les contraintes légales obligent la commune à respecter la continuité écologique, c'est-à-dire la circulation des poissons au niveau du barrage.

Dans le cadre d'une négociation avec un porteur de projet d'usine hydroélectrique, une répartition de la charge des travaux, certainement réalisés d'ici la fin de l'année, a été négociée, pour un coût supportable par la municipalité.

RETOUR SUR LES ACTIVITÉS DU MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER

REPAS DES AINÉS

Comme à l'habitude la commune a organisé un repas pour les aînés. Toutefois ce sont les personnes qui font partie du Comité d'Action Communale et Sociale (habitants et conseillers) qui choisissent la formule et le menu.

Avec le Covid, la formule d'un plateau gourmand avait été mis en place pendant deux ans, mais les membres du CCAS, favorables à un partage plus convivial, ont souhaité reprendre la formule du déjeuner partagé entre tous les ainés, à la salle THEMA



Le repas a été suivi de la prestation de la Chorale "Gens du Pays"



Les cent ans de Mme Lucienne PERICHON

Nous sommes fiers de compter parmi nous une centenaire en bonne santé.

La municipalité a été heureuse de lui offrir chez elle, en présence de ses enfants, la marque de l'attachement de la commune.

On rappellera qu'avec son mari, Monsieur Jean PERICHON, Madame Lucienne PERICHON, a présidé longtemps aux destinées de la boucherie devenue aujourd'hui la médiathèque, rue du Château.





VIE ASSOCIATIVE

22 avril Dîner dansant du foot

29 avril Tournoi départemental des sapeurs-pompiers

VIE POLITIQUE Vie préfectorale

Mme Valérie HATSCH a quitté la Préfecture de l'Allier pour rejoindre le ministère de l'Agriculture. Elle est remplacée par Mme Pascale TRIMBACH précédemment en poste dans la Meuse.

Vie communale

M. BESSAT a démissionné de son poste d'adjoint, sans vouloir continuer de siéger comme conseiller.

M. VINCENT a démissionné de son poste de conseiller municipal.